

Aide aux études - chaufferies bois

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Présentation du dispositif

- L'aide aux études, chaufferie bois permet de poursuivre l'implantation des chaufferies bois et des réseaux de chaleur associés notamment en milieu rural, tout en s'assurant de la possibilité d'obtenir un niveau minimum de performance énergétique des bâtiments pour lesquels les travaux sont réalisés.
- Le dispositif vise :
 - les études de faisabilité, selon les cahiers des charges en vigueur,
 - les études techniques d'avant-projet de chaufferie,
 - les études liées au montage financier et juridique de création de service public de distribution de chaleur,
 - les études liées à la structuration de l'approvisionnement (études de ressource, Plan d'Approvisionnement Territoriaux, de faisabilité de plates-formes),
 - les essais et expérimentations spécifiques,
 - la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée au projet de mise en œuvre de chaufferie et réseau de chaleur renouvelable exclusivement.
- Peuvent bénéficier du dispositif :
 - les organismes HLM publics ou privés,
 - les organismes agricoles et forestiers collectifs,
 - les entreprises agricoles, forestières, industrielles, tertiaires ou de service,
 - les organismes collectifs,
 - les associations.

Montant de l'aide

- La subvention représente :
 - 70 % maximum des dépenses éligibles pour les petites entreprises,
 - 60 % maximum des dépenses éligibles pour les moyennes entreprises,
 - 50 % maximum des dépenses éligibles pour les petites entreprises.

Informations pratiques

- Le porteur de projet doit adresser à la région un dossier de demande de subvention type qui fera l'objet d'un accusé de réception.

Organisme

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**
4 sq Castan
CS 51857

25031 BESANÇON Cedex

Téléphone : 0 970 289 000

Web : www.bourgognefranche-comte.fr